DEPARTEMENT SAONE-ET-LOIRE CANTON MACON I COMMUNE CHARNAY-Iès-MACON

REPUBLIQUE	FRANCAISE
------------	-----------

Envoyé en préfecture le 17/12/2024 Reçu en préfecture le 17/12/2024 Publié le 17/12/2024 ID : 071-217101054-20241217-2024_66-AU

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Objet : Tarifs des concessions au cimetière pour 2025

Le Maire de CHARNAY-lès-MÂCON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et 23;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 05 octobre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire;
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour les concessions au cimetière pour l'année 2025;

DECIDE

Article 1 : Les tarifs des concessions au cimetière sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1er janvier 2025 :

Sépultures ordinaires :		
Concessions cimetière 15 ans - 2 m²	255,00 €	
Concessions cimetière 30 ans - 2 m²	496,00 €	
Columbariums – Cav'urnes :		
Champs d'urnes - concession 15 ans	646,00 €	
Champs d'urnes - concession 30 ans	923,00 €	
Columbarium de 4 cases – concession 15 ans	1 064,00 €	
Columbarium de 4 cases – concession de 30 ans	1915,00 €	
Columbarium de 6 cases - concession de 15 ans	1 942,00 €	
Columbarium de 6 cases - concession de 30 ans	2 420,00 €	
Caveaux:		
Occupation caveau provisoire - les 60 premiers jours (tarif/journée)	2,00 €	
Occupation caveau provisoire - du 60ème au 120ème jour (tarif/journée)	2,57 €	
Occupation caveau provisoire - au-delà de 120 jours (tarif/journée)	4,58 €	

<u>Article 2</u>: Le régisseur de recettes et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

HARNAY LEGISLAPCON

Fait à Charnay-lès-Maçon, le

17 DEC. 2024

Le Maire,

Christine ROBIN

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Délais et voies de recours: la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant publié le 17/12/2024 moune de charmay Les-Mâcon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de la line de la